VIDE GRENIER CJR Basket SAINT RENAN RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1: le CJR Basket de Saint Renan organise son vide grenier annuel à l'espace culturel de 9h à 17h. Cette manifestation se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2: Le vide grenier est ouvert aux particuliers pour la vente d'objets personnels et d'occasion (article L310-2 du code de commerce). Sont interdits les produits alimentaires, les animaux vivants, les armés en état de fonctionner, les copies de CD et DVD. Les exposants sont, de plus, informés qu'il est interdit d'accrocher quelque objet que ce soit sur les murs.

Article 3 : le tarif est fixé à : la table de 1,6m à 6€ et le plateau de 3 m à 12€

Article 4 : Les inscriptions seront prises en compte après réception du dossier complet, à savoir :

- . Le bulletin d'inscription complété et signé
- . Le règlement intérieur signé
- . Le paiement en liquide ou par chèque a l'ordre du CJR Basket Le dossier complet doit être adressé à Mme LE LAUSQUE 4 place Saint Herbot 29290 SAINT RENAN

Article 5: L'accueil et l'installation des exposants se fait à partir de 7h et jusqu'à 9h; Au delà, les emplacements non occupés pourront être redistribués et les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

Article 6 : La clôture de la manifestation étant à 17h, l'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tout déchet.

Article 7: Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de casse ou toute détérioration du matériel ou objets exposés, ainsi qu'en cas d'accident de personnes, occasionnés par des objets exposés, leur manipulation, leur installation ou pour une cause quelconque avant, pendant ou après la manifestation.

Article 8 : un ticket consommation sera donné à chaque exposant ; il pourra l'échanger contre une boisson chaude ou une collation (crêpes ou part de gâteau)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter. Je déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du code pénal).

Date et signature	(précédée de la mention manuscrite " lu et approuvé ")
Fait à	le	

Club des Jeunes Rennanais Basket Salle bel air 29290 SAINT RENAN https://www.cjr-basketball.com/